

Pastell : 1.4 AUTRES CONTRATS

DEC n°143/2023

DECISION

Objet : MICRO -CRECHE-Animation contée NOEL-ROCAMBOLE-13/12/2023

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2122-22
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2023 portant délégation au maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT,
- Vu la proposition de prestations de Madame Christine CHARPENTIER, ROCAMBOLE
- Considérant que chaque année, la commune offre aux enfants de la micro-crèche des animations,
- Le Maire soussigné,

DECIDE :

ARTICLE 1 : est signé avec :

- Madame Christine CHARPENTIER, conteuse, -ROCAMBOLE-23, rue des Chaufour-59143 SAINT-MOMELIN. SIRET : 49769296200010

Un contrat de prestations aux conditions ci-après :

Prestation : Conte sur le thème de Noël

Date et durée : 13 décembre 2023- séance de 20 à 30 minutes

Le coût de l'intervention est de 347.76€ HT-366.89€ TTC qui seront réglés à ROCAMBOLE sur présentation d'une facture à l'issue de la séance.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

A Wormhout le 03/10/2023

Pour le Maire,
l'Adjoint délégué Le Maire,

Acte rendu exécutoire par
Transmission en Sous-Préfecture le : 07/10/2023
Publication ou notification le : 09/10/2023

Le Maire,

David CALCOEN

Florence DEHONDT



David CALCOEN
Florence DEHONDT

